

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 27/06/2023	L'an deux mil vingt trois Le 3 juillet 2023 à 20 h 00
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 27/06/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b> 18 JUIL. 2023	<u>Etaient présents</u> : Mme Donatin, Maire, Mmes Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjointes.
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	Mmes Héroult, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère- Desmorteux, MM. Bouchard, Courteille, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
<b>EN EXERCICE : 27</b>	<u>Absents excusés</u> :
<b>PRÉSENTS : 20</b>	Mme Brioul donne pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou.
<b>VOTANTS : 25</b>	M. Joubin donne pouvoir à M. Péru. M. Deloget donne pouvoir à M. Deau. M. Stoffel donne pouvoir à Mme Perrier. Mme Grenèche donne pouvoir à Mme Vandercamère-Desmorteux. Mme Quesnel. M. Fouchet.
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Le Déroff.

### OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC KEOLIS CAEN

Mme Delbecque, maire-adjointe déléguée à la petite enfance et aux accueils collectifs de mineurs, explique que le centre de loisirs développe l'utilisation des transports en commun pour les sorties avec les enfants. A cette fin, une convention établissant les conditions particulières de vente doit être signée pour l'achat de tickets « Groupe ».

Considérant la convention avec Keolis Caen pour l'achat de tickets « Groupe » présentée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame la Maire à signer les conditions particulières de vente proposées par Keolis, sur le modèle de la convention annexée à la présente délibération.

La Maire,  
  
Nathalie DONATIN

